

## MODIFICATIONS des REGLES du JEU en SALLE

**Règle 2-3.b** : Le nombre de fois où un gardien peut être substitué est **limité à 2 par équipe et par match**.

*Si une équipe a déjà épuisé ses 2 changements possibles, et si le gardien est blessé, et incapable, pour des raisons de santé de poursuivre la rencontre, l'arbitre permettra le changement pour un **gardien équipé en totalité**, en accord avec la règle 2.3g.*

**Règle 9-19** : Coincer délibérément la balle contre la bande latérale doit être jugé comme une **faute volontaire** et sanctionné comme tel.

**Règle 13-7** : b) si le joueur qui assure la donne d'un p.c. feinte la donne, il devra rejoindre la ligne médiane et sera remplacé par un autre attaquant. Le p.c. sera donné à nouveau.

c) si un défenseur croise la ligne de fond en anticipant la donne, il devra rejoindre la ligne médiane, il ne sera pas remplacé, le p.c. sera redonné.

*Si un défenseur croise la ligne du centre avant la donne, le p.c. sera redonné.*

d) si le gardien ou un joueur avec les privilèges du gardien anticipe la donne, l'équipe qui défend jouera le p.c. avec un joueur de moins. Elle désignera le joueur qui rejoindra la ligne médiane.

e) si un attaquant pénètre dans le cercle avant la donne, il devra rejoindre la ligne médiane. Le p.c. sera redonné.